

Rapport sur la solvabilité et la situation financière - 2020 -

AGRI PRÉVOYANCE



www.groupagric.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	6
A.3 Performance financière	8
A.4 Résultats des autres activités	11
A.5 Autres informations	11
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	12
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	16
B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	17
B.4 Système de contrôle interne	18
B.5 Fonction d'audit interne	19
B.6 Fonction actuarielle	19
B.7 Sous-traitance	20
B.8 Autres informations	20
C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES	21
C.1 Risques stratégiques	22
C.2 Risques de souscription assurantielle vie	22
C.3 Risques de marché	23
C.4 Risque de crédit (défaut)	24
C.5 Risque de liquidité	24

C.6	Risque opérationnel	24
C.7	Risques juridiques et conformités	25
C.8	Autres risques importants	26
C.9	Autres informations	26
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	27
D.1	Actifs	27
D.2	Provisions techniques	33
D.3	Autres passifs	38
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	38
D.5	Autres informations	38
E.	GESTION DU CAPITAL	39
E.1	Fonds propres	39
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	41
E.3	Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	42
E.4	Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé	42
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	42
E.6	Autres informations	43
F.	ANNEXES	44

SYNTHÈSE

Le résultat 2020 d'AGRI PRÉVOYANCE est marqué par les effets de la crise sanitaire de la Covid-19, qui se traduisent d'une part par une diminution des cotisations de 3,5% principalement au titre des exonérations de cotisations dans le cadre du chômage partiel et de la baisse d'activité, et d'autre part, de la dégradation du risque arrêt de travail. Le résultat de l'institution est déficitaire de -15 M€ et son ratio combiné ressort à 120%. L'anticipation prudente de la crise financière a permis à l'institution de profiter de la volatilité des marchés et ainsi limiter l'impact de la crise sanitaire sur le résultat. Les marges techniques négatives cumulées à l'impact de la Covid-19 font l'objet d'un plan de redressement tarifaire validé par le Conseil d'Administration.

En termes de gouvernance, AGRI PRÉVOYANCE est l'institution de prévoyance des salariés non-cadres de la Production Agricole et du secteur du Paysage. Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA Gestion ainsi que de la SGAPS AGRICA Prévoyance, dont elle est cofondatrice. C'est un organisme paritaire piloté par deux dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux exigences réglementaires.

Les principaux risques identifiés sur AGRI PRÉVOYANCE concernent l'éventuelle non-réalisation du plan de développement, le rééquilibrage de certaines garanties déficitaires et l'adaptation aux évolutions réglementaires (Loi Eckert, RGPD, DDA...). La qualité des données et les risques liés à l'externalisation d'opérations font aussi l'objet d'attentions particulières.

La valorisation du portefeuille d'actifs représente 336 M€ en sensible amélioration. Notre approche prudente avant la crise a permis d'arbitrer les marchés dans la période de baisse et de servir un rendement de 3,6% tout en augmentant le volume de plus-values latentes dans un marché étale.

Les provisions d'AGRI PREVOYANCE augmentent de 5% à 290 M€ portées par l'évolution du risque arrêt de travail.

Les fonds propres de l'institution sont stables grâce à la progression de l'actif qui compense le résultat négatif.

Le capital de solvabilité requis (SCR) de l'institution augmente pour sa part en lien avec la croissance des risques assurés.

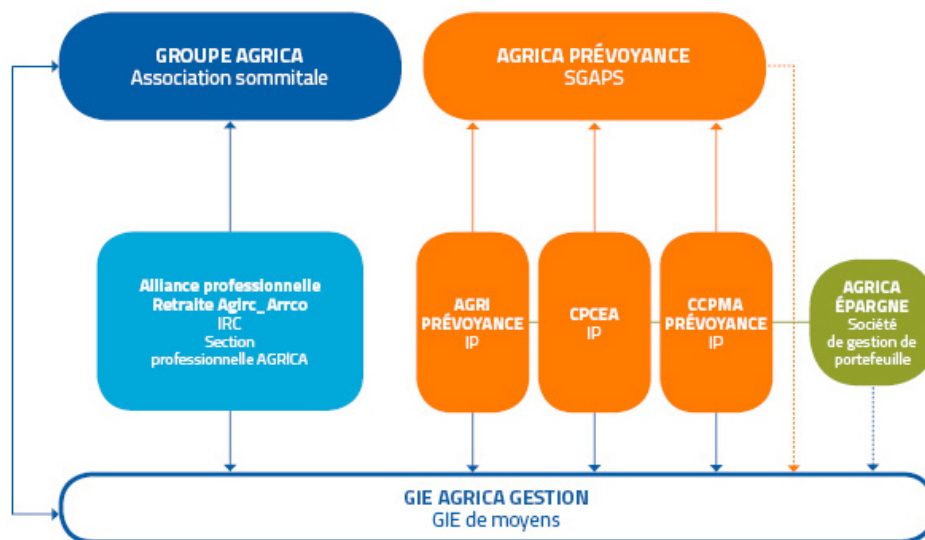
Dans un contexte où le résultat de la gestion financière a limité l'impact du déficit technique sur les fonds propres et leur mobilisation, le ratio de solvabilité passe de 163% à 144%. Des décisions d'augmentation de tarif ont été validées en fin d'année pour consolider la solvabilité de l'institution et lui permettre de continuer à jouer son rôle essentiel de couverture complémentaire des risques sociaux auprès de plus de 120 000 entreprises et plus de 750 000 salariés permanents ou saisonniers de la production agricole et du paysage.

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Institutions membres du GROUPE AGRICA



A.1.b Description de l'activité

AGRI PRÉVOYANCE offre des garanties dans le cadre des Accords de la Production Agricole, de l'Accord Paysage, ou de contrats optionnels ou collectifs proposés aux entreprises et aux retraités qui le souhaitent.

Les principaux contrats Accords National et Locaux de la Production Agricole, Accord Paysage couvrent la prévoyance lourde (décès, incapacité permanente et temporaire), ils prévoient aussi une complémentaire santé pour les actifs et retraités.

Il existe d'autres contrats en dehors de ces régimes. Il s'agit de garanties optionnelles pouvant être souscrites par des entreprises adhérentes. Il existe également des produits s'adressant à des individus comme par exemple l'indemnité funéraire des retraités, ainsi que des produits destinés aux retraités sur le risque santé. D'autres contrats collectifs d'entreprises ont été souscrits.

A.1.c Objectifs et stratégies

AGRI PRÉVOYANCE est l'institution de prévoyance des salariés non cadres de la production agricoles. Son objectif est de couvrir la totalité des conventions collectives santé et prévoyance des salariés Agricoles.

Pour ce faire, les syndicats représentants au conseil d'administration ont développé une première offre agricole en 2010 puis à nouveau en 2016 dans le but d'améliorer le niveau de protection sociale des salariés agricoles.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole. Le développement en santé a aussi nécessité la mise en place de conventions avec des mutuelles : la mutuelle verte et CCMO.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liés à Solvabilité 2, il a été créée une SGAPS avec CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA. Le nouveau Groupe ainsi constitué renforcera ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.2 Résultats de souscription

A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	155,3	149,9
RESULTAT ASSURANTIEL	-21,3	-29,0
RESULTAT FINANCIER NET D'IT	5,4	9,3
RESULTAT APRES IMPÔT	-9,6	-15,1

Au titre de l'exercice 2020, l'institution AGRI PRÉVOYANCE présente un résultat déficitaire de 15,1 M€ après impôts. Le résultat est en forte diminution sur la partie assurantielle du fait de la crise sanitaire COVID-19.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 149,9 M€. Il est en baisse de 3,5% par rapport à l'exercice précédent compte tenu des effets de la crise sanitaire de la COVID-19 qui ont conduit à une diminution de l'activité économique et donc des cotisations.

Le résultat assurantiel se dégrade de nouveau en 2020, avec un montant de -29,0 M€ en comparaison de -21,3 M€ en 2019. Les garanties arrête de travail se caractérisent par des franchises courtes et ont vu leur sinistralité augmenter du fait de la crise sanitaire.

Le résultat financier de l'exercice 2020 représente 9,3 M€. Il a fortement augmenté en comparaison à celui de l'exercice précédent soit 5,4 M€. En dépit de la crise sanitaire, les marchés financiers ont été porteurs sur 2020.

Le résultat après impôt représente -15,1 M€ fin 2020 pour l'ensemble des activités, en forte diminution par rapport à l'exercice précédent qui affichait un montant de -9,6 M€.

A.2.b Résultats par ligne d'activité

A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	155,3	149,9
RESULTAT ASSURANTIEL	-21,3	-29,0
RATIO COMBINE	114%	120%

Les activités de prévoyance présentent une performance de souscription de l'exercice 2020 très inférieure à la valeur cible avec un ratio combiné de 120%.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 149,9 M€. Il est en baisse de 3,5 % par rapport à l'exercice précédent compte tenu des effets de la crise sanitaire et économique de la COVID-19. Le chiffre d'affaires est inférieur à la projection qui s'établissait à 155,4 M€.

Le résultat assurantiel se dégrade fortement en affichant -29,0 M€ en comparaison des -21,3 M€ l'exercice précédent, expliqué par la baisse du résultat technique de -5,4M€ et du résultat de gestion de -3,2 M€. Le ratio combiné atteint le niveau de 120% fin 2020 contre 114% à la fin de l'exercice précédent.

A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	13,9	15,1
RESULTAT ASSURANTIEL	-9,2	2,3
RATIO COMBINE	174%	87%

Le chiffre d'affaires de l'exercice des opérations vie (décès, indemnités funéraires, rentes, acceptations en réassurance) s'élève à 15,1 M€ fin 2020 soit une hausse de 8,6%.

Le résultat assurantiel des garanties décès est en forte augmentation à 2,3 M€ contre -9,2 M€ en 2019. Le ratio combiné des garanties vie affiche 87% fin 2020 contre 174% à la fin de l'exercice précédent.

A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	54,7	51,4
RESULTAT ASSURANTIEL	-14,5	-32,3
RATIO COMBINE	127%	163%

Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail s'élève à 51,4 M€ en baisse de 6,1% par rapport à 2019.

Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail constate un résultat déficitaire de -32,3 M€ avec un ratio combiné s'inscrivant à 163% à fin 2020 contre 127% constaté fin 2019.

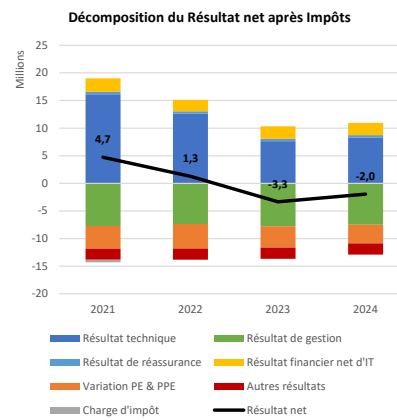
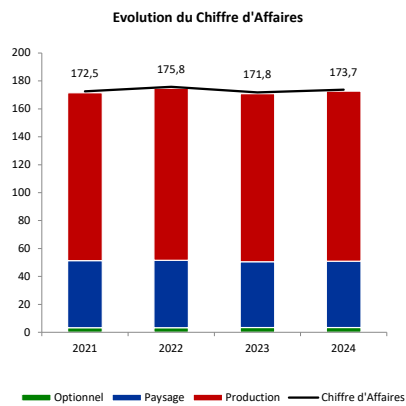
A.2.b.4 Performance des activités liées aux garanties santé

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	86,7	83,4
RÉSULTAT ASSURANTIEL	2,5	1,1
Ratio combiné	97%	99%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représentent 83,4 M€, en baisse de 3,7%. Les cotisations de l'Accord National de la Production Agricole représentent la principale contribution.

Le résultat assurantiel des garanties santé est positif de 1,1 M€ fin 2020 contre 2,5 M€ à la fin de l'exercice précédent. Le ratio combiné des garanties santé s'inscrit équilibré à 99% en santé (97% en 2019).

A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2021-2024



A.2.d Consolidation groupe

Les comptes d'AGRI PRÉVOYANCE sont combinés par la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette institution.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

PRODUITS NETS

Classe d'investissements	2019	2020
Résultats net Immobilier	1 606	1 835
Résultat net portefeuille Titres	4 333	7 473
Résultat net Trésorerie	39	34

Classe d'investissements	2019	2020
Frais internes de placement	-167	-61
TOTAL	5 811	9 282

Le rendement comptable de l'Institution pour l'exercice 2020 s'élève à 3,60% contre 2,39% en 2019.

Dans un contexte exceptionnel, il a été sécurisé en grande partie en début d'année. On peut noter également l'optimisation des frais de placements sur l'exercice.

Dont revenus et pertes sur actions

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprise/Dotation PDD	TOTAL
Fonds non cotés	23	11	0	-132	-97
Participations	0	0	0	0	0
OPCVM	0	5 674	-829	-17	4 829
TOTAL	23	5 686	-829	-149	4 731

Une partie des plus-values réalisées a permis de baisser le prix de revient de lignes d'OPC.

FRAIS FINANCIERS

En K€	2019	2020
Mandat obligataires	211	217
Actions et OPC	28	5
Prestations de services	91	75
Frais internes de placement	167	61
TOTAL	496	357
Encours Moyen	301 749	326 438
Taux moyen global	0,16%	0,11%

Poursuite du mouvement d'optimisation des frais de gestion financière de -5bp sur l'exercice.

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2020 au 31/12/2020 : AGRI PREVOYANCE

Conformément aux objectifs de notre politique d'investissements, le pilotage de la structure du portefeuille d'actifs a consisté à protéger le ratio de solvabilité et à générer du rendement comptable tout en s'adaptant à un éventuel contexte durable de taux bas où la contribution des produits financiers récurrents sécurise les résultats financiers.

Dans un contexte de forte volatilité la baisse des marchés actions est restée limitée sur l'année (-6% pour l'indice CAC 40) ; Malgré une chute vertigineuse au 1er trimestre (-38%), la fin d'année a apporté des nouvelles positives entraînant un rebond historique (+20% en novembre) : mise sur le marché des vaccins dans le monde, l'accord post-Brexit et la validation d'un plan de relance budgétaire massif aux Etats- Unis.

Dans un marché totalement administré par la Banque Centrale, les taux sont restés très bas (-0,38% en moyenne sur l'OAT 10 ans).

Nous avons réalisé en grande partie le résultat 2020 dès le mois de janvier au travers notamment du changement de véhicule tactique. La classe Monétaire a été surexposée pour faire face à la seconde vague de COVID.

A.3.c Projection des performances attendues

RESULTAT FINANCIER en M€	2021	2020	2023	2024
Revenus financiers	3,6	4,0	4,4	4,7
Frais de placements	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Δ PDD	0,6	0,1	0,2	0,0
Plus/Moins-Values Réalisées	-0,5	-0,6	-0,8	0,4
Δ Amortissement	0,0	0,0	0,0	0,0
Δ Surcotes/Décotes	0,0	0,1	0,5	0,3
Δ Coupons Courus	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2
RÉSULTAT FINANCIER	3,3	3,3	3,9	4,3
RENDEMENT				
Placements (VNC)	176,8	191,1	202,8	211,5
RENDEMENT	1,87%	1,73%	1,91%	2,03%

A.3.d Titrisation

L'institution n'a pas de position de titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

L' institution de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de population connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de -1,3 M€ en 2020.

A.5 Autres informations

Néant

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

AGRICA PRÉVOYANCE dispose de son conseil d'administration de même que chaque entité membre (AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE). Son conseil dispose d'une commission stratégique qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un comité d'audit et des risques et d'une commission d'action sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les commissions, l'objet de procès-verbal à destination du conseil suivant. De même, le conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus des 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les conseils d'administration et dans les différentes commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuelle construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne, les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonction clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICA PRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.a Organisation générale

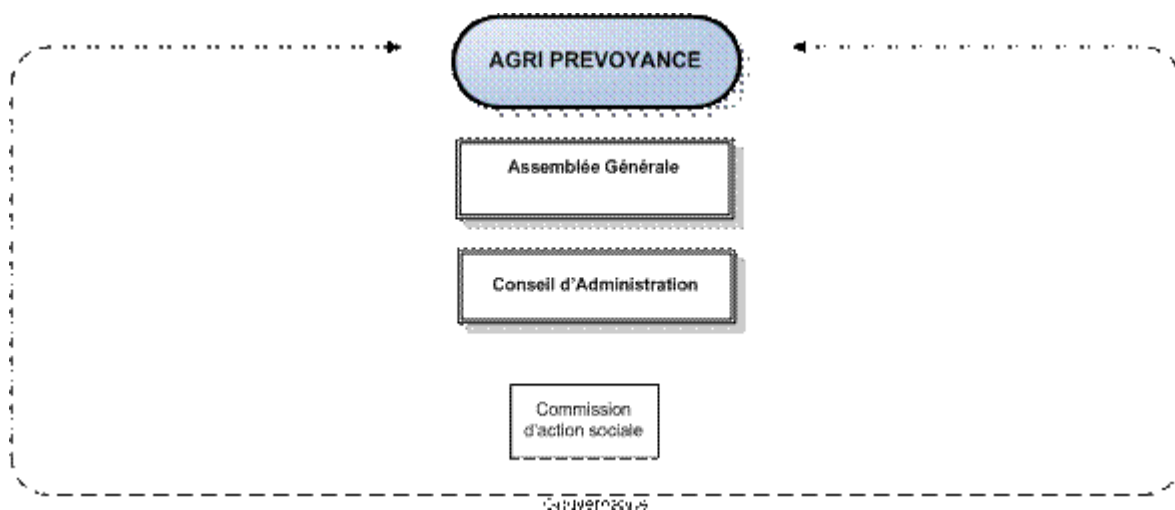
AGRI PRÉVOYANCE est l'Institution de prévoyance des salariés non cadres de la production agricole.

Elle est membre de l'association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Gouvernance de AGRI PRÉVOYANCE

B.1.a.1 Institution de prévoyance membre du GROUPE AGRICA



Assemblée Générale ordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

Assemblée Générale extraordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'administration

- Composition paritaire de 30 administrateurs :

Collège des adhérents	Collège des participants
15 FNSEA	2 CFE-CGC
	2 CFTC
	4 FGA-CFDT
	4 FNAF-CGT
	3 FO

La Présidence et Vice-présidence est partagée entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts de l'institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

Bureau

- Composition paritaire de 10 administrateurs -5 du Collège des adhérents -5 du Collège des participants.
- Mission : préparer la réunion du Conseil d'administration.

Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, au 1^{er} janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de développement et la Commission des placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE a été créée, en remplacement.

Le Comité d'audit et des risques est dorénavant commun aux Institutions de prévoyance et à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Seule la Commission d'action sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de prévoyance.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Commission d'action sociale

- Composition paritaire de 10 membres choisis au sein du Conseil d'administration -5 du Collège des adhérents – 5 du Collège des participants.
- Mission : préparer et assister le Conseil d'administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'administration, pour décision.

Commission des placements

- Composition : la Commission des placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission des placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
 - Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
 - Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
 - Branches et Entreprises,
 - Offre et Produits,
 - Innovation sociale et haut degré de solidarité,
 - Plan marketing et commercial,
 - Qualité de service,
 - Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématiques ou encore par secteurs ou branches.

Comité d'audit et des risques

- Composition : le Comité d'audit et des risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres du Comité d'audit et des risques sont nécessairement des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'administration ; suivre les risques de l'institution, examiner les grands équilibres de l'institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.

B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur général en la personne de Frédéric HERAULT (octobre 2017),
- Le Directeur général délégué en la personne d'Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

B.1.c Les fonctions clés

Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur délégué en charge de la gestion des risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques au travers de la gestion des risques.

Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le Directeur Financier. La fonction actuarielle réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le responsable Juridique et Conformité.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur délégué en charge de l'audit interne.

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.

B.1.d Changement sur la période

Nomination d'un nouveau responsable de la fonction clé actuarielle en 2020.

B.1.e Remboursements des frais des administrateurs

Les membres du conseil d'administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

B.1.f Politique de rémunération

Objectifs de la politique de rémunération

L'institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

Le processus de décision

- Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

→ Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus défini.

La validation budgétaire de la direction du pilotage interne et la validation par la direction des ressources humaines des propositions faites par les directeurs sont nécessaires.

Il est à noter qu'à compter de 2020, un à deux comités de rémunération seront organisés afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé et pour le personnel du développement aller jusqu'à 20 % de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des Cadres dirigeants effectifs est de 5 %.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une institution paritaire.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

B.1.g Convention réglementée

La convention d'affiliation entre AGRI PRÉVOYANCE et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

Les dirigeants effectifs de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

→ Les membres du Conseil d'administration

→ Les dirigeants effectifs :

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué.

→ Les fonctions clés :

- Fonction clé Conformité,
- Fonction clé Gestion des risques,
- Fonction clé Actuarielle,
- Fonction clé Audit interne.

B.2.a Principes de compétences

Les membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

B.2.b Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du code de la sécurité sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'institution de prévoyance.

→ Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents sont conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

L'organisation globale

L'Institution a mis en œuvre une organisation de gestion du risque et de contrôle interne qui reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du comité d'audit et des risques SGAPS et du Conseil d'Administration de l'Institution. Elle pilote le comité ORSA et le comité de management des risques. Elle participe au comité assurantiel.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le comité financier dédié aux résultats et risques financiers ; le Comité assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiels et le comité de management des risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité.

B.3.b Le processus de gestion des risques

Présentation générale

L'orientation prise par l'Institution est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

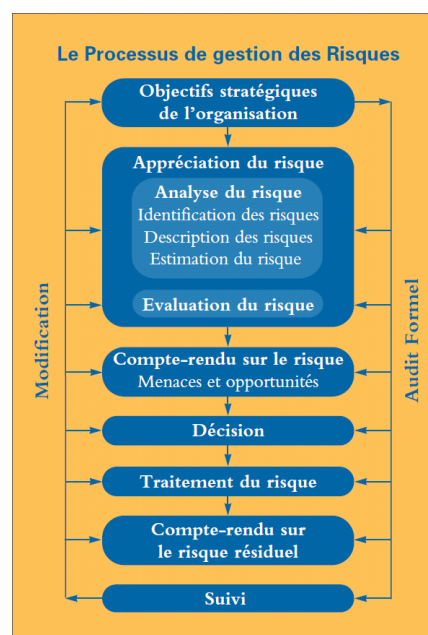
La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés**. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2ème trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4ème trimestre (approche « Bottom Up »).



B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

L'approche qualitative du 1er semestre alimente le processus calculatoire du modèle standard de la réglementation « Solvabilité 2 » afin de produire le rapport ORSA de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. En cas d'événements importants, un cycle ORSA exceptionnel peut être déclenché.

Le résultat de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est soumis à l'examen du comité d'audit et des risques SGAPS et à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Institution.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Notamment, il contribue à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé pour l'institution suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

- Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.
- La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertises (Sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle).
- La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

Pour réaliser sa mission il est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit;
- de la communication avec le conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

B.5.b Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

B.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle :

« coordonner le calcul des provisions techniques ; garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ; émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

L'article 308 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« En ce qui concerne la fonction actuarielle, le rapport régulier au contrôleur contient une vue d'ensemble des activités conduites par cette fonction durant la période de référence dans chacun de ses domaines de responsabilité, décrivant comment elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

En outre, l'ACPR a précisé ses attentes dans six de ses orientations sur la gouvernance (n° 46 à 51).

La fonction actuarielle a présenté le résultat de ses activités dans son rapport annuel. Pour ce faire elle s'est appuyée sur la documentation interne demandée et mise à sa disposition (processus et résultats) ainsi que sur des interviews spécifiques dans différentes directions.

ACTIVITÉS DE LA FONCTION ACTUARIELLE DANS L'ORGANISATION :

- Provisions techniques :
 - appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
 - revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
 - revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;
 - revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Politique souscription :
 - analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
 - recommandations sur le processus tarifaire ;
 - recommandations sur le processus de production des données ;
 - analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Politique de réassurance :
 - contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
 - préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

→ Contribution à la gestion des risques :

- dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
- dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

ACTIVITÉ DE LA FONCTION ACTUARIELLE PENDANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE :

Sur les provisions techniques, elle a conclu au caractère adéquat du niveau des provisions techniques prudentielles avec un niveau d'incertitudes acceptables.

Elle recommande d'améliorer la gouvernance du modèle (notamment GSE) des données utilisées et de renforcer les contrôles. De parfaire la documentation des calculs de provisions prudentielles.

Sur la politique de souscription, elle propose de renforcer la prise en compte de la vision risque dans le processus décisionnel en modifiant la composition du comité de souscription et de formaliser le suivi de la mise en place opérationnelle de la politique écrite.

Enfin, elle propose que la politique de réassurance intègre à l'avenir la réassurance proportionnelle.

Elle demande de s'assurer de la cohérence des couvertures de réassurance entre elles et avec le risque porté par la SGAPS.

Elle a donné un avis favorable aux politiques de souscription et de réassurance.

B.7 Sous-traitance

L'institution a mandaté le GIE AGRICA GESTION pour gérer ses activités.

Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrés par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit : le périmètre de l'externalisation, les critères de définition d'une activité critique ou importante, les activités externalisées, les modalités d'externalisation, les prestataires retenus, la supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées

Pour l'externalisation métiers :

- La gestion des affiliations et cotisations contrats santé et prévoyance ;
- La gestion des prestations complémentaires incapacité temporaire de travail ;
- La gestion des prestations complémentaires santé ;
- Les opérations de distribution des contrats santé.

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- Un mandat de gestion actions ;
- Un mandat de gestion obligataire.

Externalisation informatique :

- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité Prévoyance ;
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité ;

Les activités externalisées sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

Nomination nouveau responsable fonction clé

La nomination d'un nouveau responsable de la fonction clé actuarielle a été réalisée en 2020.

C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

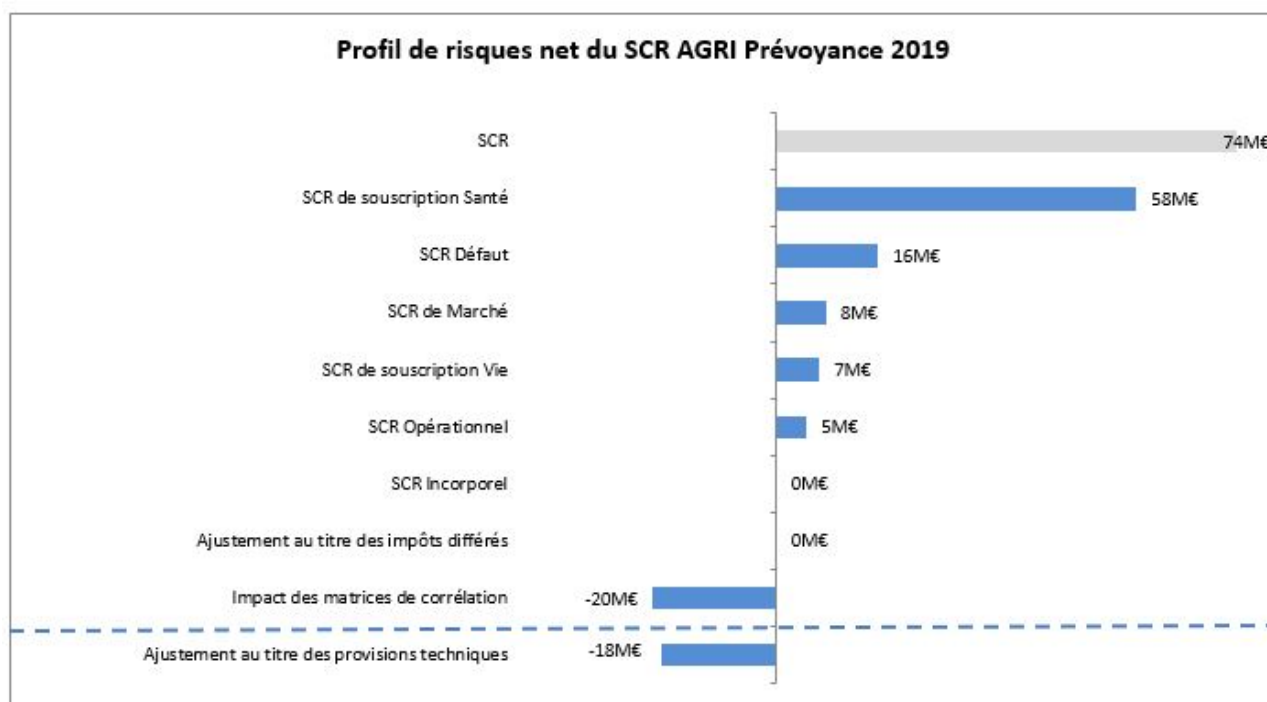
L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'institution et de son environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux du cycle ORSA 2020 dont le rapport a été soumis en décembre 2020 au Conseil d'administration et auparavant à son Comité d'audit.

L'institution a identifié les catégories de risques suivants : risques stratégiques, risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'améliorations de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le risque concurrentiel et la non réalisation du plan de développement stratégique ;
- le risque sur la solvabilité en raison des éventuelles nouvelles mesures gouvernementales liées à la COVID 19 (report de cotisations, arrêt de travail pour garde d'enfant) ;
- le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- les risques de non-conformité, avec les travaux sur : la déshérence, la protection de la clientèle, la protection des données personnelles « RGPD » et leur durée de conservation et la Directive de Distribution des Assurances ;
- le risque sur l'appréciation et le pilotage du chiffre d'affaire lié à la DSN;
- le risque de mauvaise gestion de la garantie charges patronales Indemnité journalière ;
- le risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients entraîne des actions de renforcement de pilotage et de moyens. Celles-ci sont en cours et doivent être poursuivis.

Le graphique suivant montre le profil de capital de solvabilité requis (SCR) par risque et leur importance relative selon la formule standard.



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -20 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques,
- -18 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

Les facteurs de risques stratégiques sont :

→ Environnement économique

A l'instar des années précédentes, la situation économique nationale n'est pas favorable. Cette année, ceci s'explique en partie par l'impact économique et social de la pandémie de la COVID 19 entraînant des incertitudes sur le développement, la sinistralité et les placements financiers. Bien que cette conjoncture soit fluctuante, ces effets sont pris en compte dans les scénarios de souscription des projections de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « l'ORSA ».

→ Evolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes et influencer sur le résultat futur et la solvabilité.

→ Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

→ Orientation stratégique

L'institution a opéré un changement stratégique avec l'offre agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux Institutions de prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforcé ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole.

Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication et organisation.

→ Concentration de portefeuille

De par son histoire, l'institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par des accords de branche. L'activité de l'institution est portée par le secteur Production agricole et le secteur du Paysage avec des accords de branche. La perte de l'un ou l'autre des secteurs impacterait fortement le portefeuille.

→ Réputation

L'institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée ainsi que des enquêtes de satisfaction clientèle.

→ La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 79 %.

C.2 Risques de souscription assurantielle vie

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance ou de retraite supplémentaire. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ Souscription vie

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment le capital décès, les rentes et indemnités funéraires. L'institution est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

→ Souscription non-vie

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'inaptitude. L'institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents...

→ **Maîtrise des résultats techniques**

Risque de perte suite à la dérive des ratios techniques, ce sujet fait partie du pilotage permanent de l'Institution.

→ **La Gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie :**

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de l'institution.

Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'institution a souscrit un traité de réassurance sur la couverture décès, en excédent de perte annuelle. La politique de réassurance est examinée par le Comité d'audit puis approuvée chaque année par le Conseil d'administration.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 66 %.

C.3 Risques de marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière. »

L'Institution gère des engagements à long terme. Elle est exposée aux facteurs de risques financiers suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter de manière significative la situation financière de l'institution.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Réinvestissement**

Le risque de réinvestissement est la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif : l'institution ayant une partie significative de retraite supplémentaire est sensible à ce risque. Le pilotage financier en assure le suivi.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

→ **La gestion des risques de marché :**

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte à la Commission des placements et au Conseil d'administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, il n'est pas fait recours à des mécanismes de couverture. Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché.

C.4 Risque de crédit (défaut)

L'Institution est exposée au facteur de risque suivant :

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limitée. Actuellement un traité de réassurance est souscrit auprès d'un réassureur dont la notation est AA-auprès de Standard & Poor's et Aa3 chez Moody's.

La pandémie COVID 19 entraîne une incertitude supplémentaire même si le secteur professionnel Agricole est moins impacté.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

La pandémie COVID 19 a accentué ce risque sur l'année 2020. Les managements actions ont été renforcés pour avoir un niveau de liquidité plus significatif et la capacité à mobiliser rapidement des positions financières.

Le montant du bénéfice attendu dans les primes futures au 31/12/2020 est de 9,92 millions d'euros.

C.6 Risque opérationnel

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements perturbants. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients. Des actions de renforcement de pilotage et de moyens sont en cours et doivent être poursuivis.

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne et de pilotage.

→ Sous-traitance

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne.

Risque de qualité de service sur retard de mise en gestion : les engagements de services sur les délais de mise en gestion des garanties sont renforcés dans les nouveaux modèles de conventions d'externalisation. Les négociations avec les délégataires sont engagées pour déployer ces exigences.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire. Le Comité financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Risque de qualité de service client qui n'est pas au niveau requis.

→ **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes.

L'Institution bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Elle est exposée au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bisannuels. Les résultats sont satisfaisants.

→ **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ **Fraude interne**

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque de performance opérationnelle et métiers par le manque d'anticipation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation de l'institution (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

→ **La gestion des risques opérationnels :**

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 90 %.

La Pandémie COVID 19, a impacté le fonctionnement de l'année 2020 avec le déclenchement du plan de continuité de service. Les activités ont été poursuivies dans ce cadre. Les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite liée à la mise en œuvre du télétravail pour la quasi-totalité des collaborateurs. Pour les autres, la reprise des activités nécessitant le présentiel (numérisation des courriers...) a été rapidement effectuée après l'adaptation aux nouvelles contraintes de sécurité sanitaire.

C.7 Risques juridiques et conformités

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Risque sur la déshérence qui impose aux Institutions de Prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes et d'identifier les prestations à régler. La recherche des bénéficiaires et la mise en œuvre des règlements se déroulent conformément au plan de remédiation présenté à l'ACPR.

Risque de conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face à ces nouvelles exigences. Une unité a été constituée pour gérer ces sujets.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD » et leur conservation.

Risque de manquement aux dispositions de la loi sur la lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme par le non-respect des dispositions mises en œuvre. Le dispositif sur le gel des avoirs et le contrôle d'homonymie sont mis en place.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. L'institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non-conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés et des plans d'action mis en place.

Risque sur dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

La gestion des risques juridiques et conformité :

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 86 %.

C.8 Autres risques importants

L'institution est exposée aux facteurs de risque suivant :

→ **Fraude externe**

De par leurs activités, l'institution est exposée au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

→ **Pandémie**

La pandémie de la COVID 19 et les mesures de confinement associées, auxquels nous avons fait face en 2020, ont créé une situation sans précédent, au niveau des impacts économiques et sociaux, du ralentissement des activités ou du repli de la consommation. Pour les institutions cela a entraîné des incertitudes portant sur le développement, la sinistralité ou les placements financiers provoquant ainsi une conjoncture qualifiée de fluctuante.

L'institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2020.

C.9 Autres informations

Aucune information complémentaire.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2020

En 2020 le contexte financier a été dominé par la crise sanitaire et ses conséquences économiques obligeant les Banques Centrales à injecter plus de 6 500 milliards de dollars sur les marchés, via notamment des achats d'obligations. Une réponse forte à la pandémie de coronavirus, mais qui accroît encore la dépendance des investisseurs.

Pour faire face à la crise les entreprises ont levé des montants records de dettes et de fonds propres (près de 3 800 milliards de dollars au niveau mondial).

En Europe, les financements obligataires ont atteint un nouveau sommet et les augmentations de capital ont doublé par rapport à 2019. Le choc sur les marchés s'est caractérisé par une hausse de la volatilité avec de fortes amplitudes dans un intervalle de temps très court et la poursuite de la baisse des taux et des spreads de crédit.

Toutefois la baisse des marchés actions est restée limitée sur l'année (-6% CAC 40) ; Malgré une chute vertigineuse au 1er trimestre (-38% CAC 40), la fin d'année a apporté des nouvelles positives entraînant un rebond historique (+20% en novembre) : mise sur le marché des vaccins dans le monde, l'accord post-Brexit et la validation du nouveau plan de relance budgétaire américain.

Dans un marché totalement administré par la Banque Centrale Européenne, les taux sont restés très bas (-0,38% en moyenne sur l'OAT 10 ans).

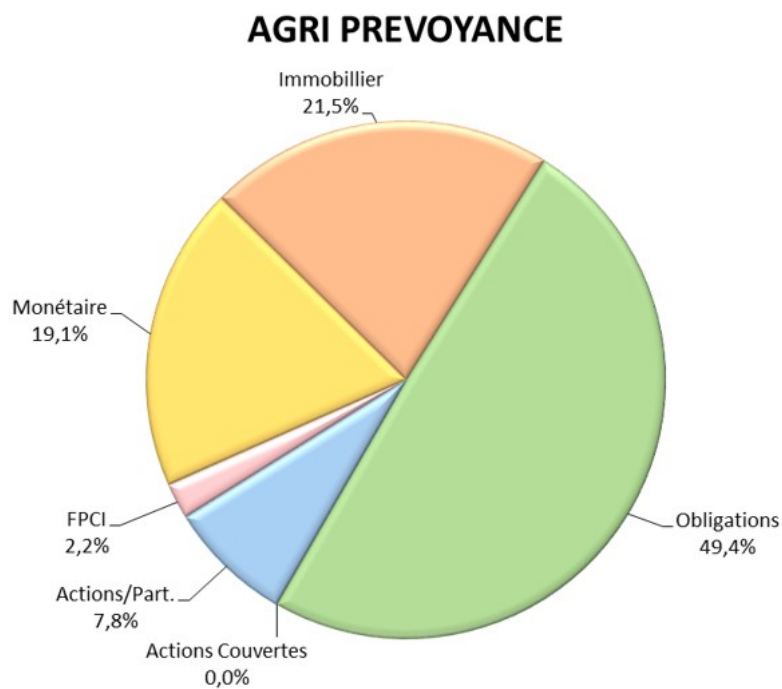
D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

Répartition au 31/12/2020 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégories	Montant en €uros	Poids en %
Obligations Souveraines	48 221 672,89	14,34%
Obligations d'entreprises	105 568 567,83	31,40%
Actions	63 133 250,00	18,78%
Dont SCI	61 968 750,00	18,43%
Dont participations (hors SCI)	1 164 500,00	0,35%
Fonds d'investissement	60 600 091,61	18,03%
Dont OPC Mixtes	17 293 377,41	5,14%
Dont OPC Actions	15 283 668,60	4,55%

Catégories	Montant en Euros	Poids en %
Dont OPC Obligataires	4 474 039,04	1,33%
Dont FPCI	7 443 307,06	2,21%
Dont OPC Monétaires	16 105 699,50	4,79%
Trésorerie et Dépôts	48 321 223,07	14,37%
Prêts	10 316 591,73	3,07%
Immobilisations corporelles	0,00	0,00%
Total Actif	336 161 397,13	100,00%

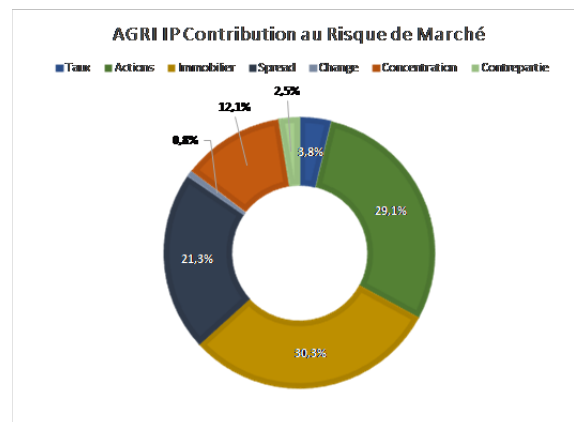
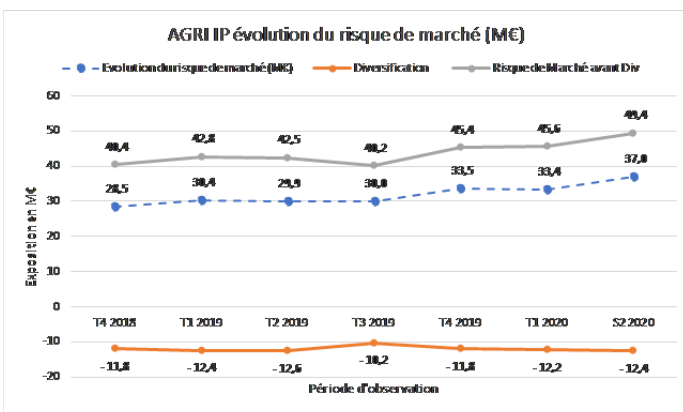
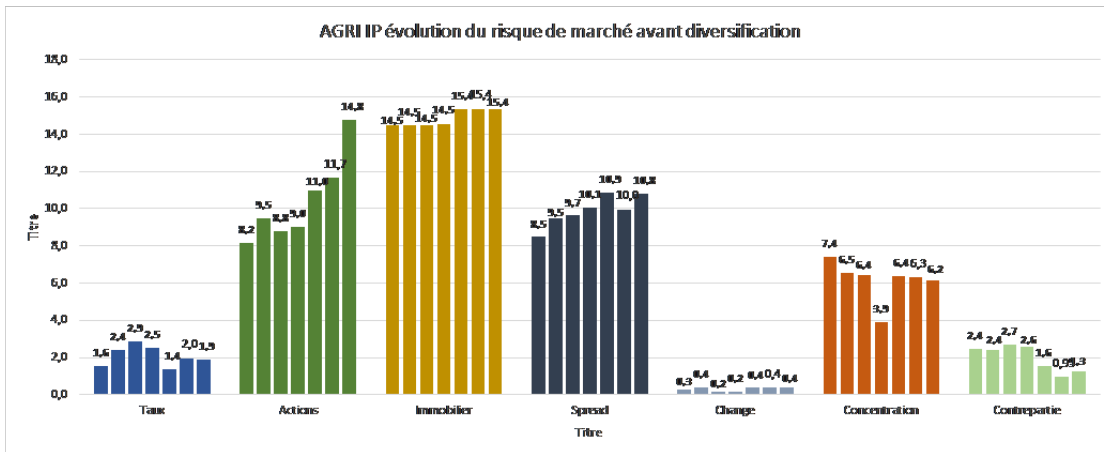
Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 336 M€ fin 2020 contre 316 M€ auparavant. L'appréciation de 20 M€ correspond à une évolution de 6% dont -1 M€ sont liés à la capitalisation, 4,7 M€ aux revenus du portefeuille et 16,3 M€ à l'effet Marchés.



Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 154M€. L'immobilier représente 72 M€ (SCI, Prêts) et les participations 1,16 M€ (hors SCI).

Les fonds communs de placements constitués à 25 % d'OPCVM actions s'élèvent à 61 M€.

Du fait de l'encaissement trimestriel des cotisations en 2020, les liquidités atteignent 48,3 M€.



En 2020, la poursuite de la baisse des taux et des spreads de crédit a généré une hausse de la structure de risques de marché du portefeuille à 37M€ :

- La composante immobilière représente 15,4M€ (immeuble d'exploitation Bienfaisance)
- La hausse du risque actions (14,8M€) traduit la forte remontée des marchés dans un contexte de forte volatilité
- Le risque de spread est en légère augmentation du fait du gonflement de la valorisation des actifs obligataires
- La composante change (400k€) reste très faible
- Le risque de concentration est en baisse à 6,2M€ et provient pour l'essentiel de l'immeuble Bienfaisance

D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditables couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I

Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :

- Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II
- Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI
- Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 ».

En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc.)
- Devise
- Critère ISR

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 »

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc.)

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille

Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « caractéristiques »
- Le référentiel valeurs « marchés »
- Le référentiel émetteurs

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque
- Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes;
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée

les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.1.g Impôts différés

Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'institution AGRI PRÉVOYANCE, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part l'imposition différée passive IDP (impositions futures) et d'autre part l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures).

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'institution AGRI PRÉVOYANCE utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : **Les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.**

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01.01.2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

Les déficits fiscaux reportables sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

Taux d'impositions utilisés

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer leur caractère recouvrable). Le taux d'imposition différée utilisé fin 2020 est de 25,83% (soit un taux de 25,0% majoré d'une contribution sociale de 3,3%). Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2021 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2022 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2023 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrement.

Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

La méthode utilisée consiste à évaluer la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs (IDA) sur la base des projections réalisées sur base sociale. Par prudence, cet horizon a été limité à 5 ans.

L'environnement des IP sur le marché de l'assurance et de la maturité du groupe en matière d'imposition différée a été pris en compte (rappel entrée en fiscalité au 01/01/2012).

Les actifs d'impôts différés reflètent notre meilleure estimation du calendrier du reversement des différences taxables et de réalisation des bénéfices imposables futurs. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées avec les autres données prévisionnelles.

Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2)

La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

Prévoyance en M€	IDA+/IDP au 01/01/2020	Variation	IDA+/IDP au 31/12/2020
Différences temporaires	5,0	-1,9	3,1
Ecarts de réévaluation fiscale	3,6		3,6
Déficits fiscaux reportables	3,1	5,8	8,9

Retraitements S2	-7,8	-4,7	-12,5
TOTAL	3,9	-0,8	3,1

D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques que bilan prudentiel.

D.2.a Montant des provisions techniques

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2020.

VIE

Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Provisions Technique	54,8	51,7	-3,1
Meilleurs Estimation	49,9	48,8	-1,0
Marge de Risque	4,9	2,8	-2,1

SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Provisions Techniques	87,0	82,7	-4,3
Meilleurs Estimation	79,3	78,2	-1,1
Marge de Risque	7,7	4,5	-3,2

SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Provisions Techniques	135,3	156,0	20,6

Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Meilleure Estimation	125,9	147,4	21,5
Marge de Risque	9,4	8,6	-0,8

TOTAL

Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Provisions Techniques	277,1	290,4	13,3
Meilleure Estimation	255,1	274,4	19,3
Marge de Risque	22,0	16,0	-6,0

Les provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2020 s'élèvent à **290,4 M€**, en hausse de 13,3 M€ par rapport au 31/12/2019.

La meilleure estimation est de **274,4 M€**, en hausse de 19,3 M€. Cette hausse est principalement observée sur les lignes d'activité relatives à la Santé Non Similaire à la Vie, en lien avec celle constatée sur les provisions sociales.

La marge de risque atteint **16,0 M€**, en baisse de 6,0 M€.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Les provisions cédées s'élèvent à 93 K€ en 2020 en baisse de 2,5 M€ par rapport à 2019. Cette baisse est induite par la diminution des provisions cédées sur le risque Décès de la réassurance en Stop Loss.

D.2.b Provisions en meilleure estimation

Principes réglementaires et opérationnels

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation consistent à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2021 sur la base des engagements de l'institution au 31/12/2020.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie en grande partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. Cependant, la meilleure estimation est basée sur les mêmes données que la provision sociale en tenant compte également :

- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation : taux technique constant en norme sociale contre une courbe des taux sans risque pour la meilleure estimation.

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2019. Il intègre des contrôles tout au long de la chaîne de production des résultats pour garantir l'exhaustivité et la justesse de ces derniers par rapport aux comptes sociaux.

D.2.b.1 Retour sur les provisions sociales

SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation (*), acceptation et PE/PB)	2019	2020	Evolution (en M€)	Evolution (en %)
Sous total vie	52,5	52,3	-0,2	-0,4%
30-Assurance vie avec participation aux bénéficiaires	52,5	52,3	-0,2	
Sous total Santé similaire à la vie	76,6	74,4	-2,1	-2,8%
33-Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	76,6	74,4	-2,1	
Sous-total santé non similaire à la vie	121,0	143,2	22,2	18,3%
1-Frais médicaux	29,7	31,0	1,2	
2-Perte de revenus	91,3	112,2	20,9	
TOTAL PRÉVOYANCE	250,1	269,9	19,8	7,9%

(*) Provision comptable au titre de la taxe Covid 2020 et 2021 et des prestations des deux derniers mois de l'année dont l'information est communiquée en N+1. Inclus de plus, 3,5 ans de prestations charges sociales.

Au global, les provisions sociales de l'institution s'élevaient au 31/12/2020 à 269,9 M€ en progression par rapport à l'exercice précédent de +19,8 M€, soit +7,9%. La hausse est portée par la santé non similaire à la vie et plus précisément la partie sur la perte de revenus avec une hausse de +20,9 M€.

Au 31/12/2020, suite à la hausse de la santé non similaire à la vie, le poids de ce risque a augmenté de +5 points par rapport à l'exercice précédent :

- Les provisions Vie représentent 19% des provisions totales ;
- Les provisions Santé similaire à la vie représentent 28% des provisions totales ;
- Les provisions Santé non similaire à la vie représentent 53% des provisions totales.

La hausse des provisions de +19,8 M€ (+7,9%) s'explique par celle des provisions IJ en cours de service, rentes invalidité en attente, charges sociales patronales en raison de la hausse de la sinistralité liée à la Covid et des charges sociales (+12,1 M€).

D.2.b.2 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont inchangés par rapport au 31/12/2019.

L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les frais de gestion ;
- Les engagements discrétionnaires futurs.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont issues du scénario cible du cycle ORSA 2020 (effectifs, résiliations, etc.). Certains paramètres ont été revus sur la base des revues tarifaires, et contractualisations réalisées fin 2020.

La meilleure estimation intègre l'ensemble des frais d'acquisition, administration et règlement des prestations dans le cadre d'une continuité d'activité. Ils sont modélisés en pourcentage des cotisations et prestations sur la base des éléments communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les engagements discrétionnaires futurs de l'institution correspondent aux futures décisions de gestion relatives au passif à savoir les décisions de revalorisations des prestations à compter du 01/01/2021. Par référence aux décisions passées du Conseil d'administration, il a été décidé de retenir l'inflation (et sa prévision en risque neutre) comme hypothèse de revalorisation des prestations futures dans le calcul de la meilleure estimation.

Les engagements discrétionnaires futurs intègrent également les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2020.

D.2.b.3 Principales hypothèses concernant la meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque et inflation ;
- Jeux de scénarios économiques ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion ;
- Tables de mortalité.

Courbe des taux sans risque et Inflation

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA au 31/12/2020. L'institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

La courbe des taux 2020 est légèrement plus basse que la courbe 2019, la baisse moyenne étant de -0,44% sur 60 ans.

La courbe d'inflation est issue du GSE (Générateur de Scénarios Economiques) risque neutre. Sur l'horizon de projection des flux de prévoyance, l'inflation est plus basse en 2020 qu'en 2019 et induit, toutes choses égales par ailleurs, une baisse de la meilleure estimation via les prestations discrétionnaires futures.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2021:

- Chiffre d'affaires et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé

Ces hypothèses sont issues des hypothèses du scénario cible du Cycle ORSA 2020, ajustées en fonction de l'évolution de la revue tarifaire 2020 et des contractualisations réalisées fin 2020 (cf. D.2.b.2).

Pour les 3 grandes familles de garanties (vie, arrêt de travail et santé), par comparaison avec celles du 31/12/2019 relatives à l'année d'assurance 2020, ces hypothèses induisent globalement une hausse des provisions en meilleure estimation.

Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Ils varient sur les 5 premières années puis sont constants.

Globalement les taux de frais retenus ont peu varié par rapport au 31/12/2019, que ce soit sur les cotisations ou sur les prestations.

D.2.b.4 Analyse de variation de la provision en meilleure estimation

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2019:

Ligne d'activité en M€	2019	2020	Ecart en M€
1 – Frais médicaux	31,6	29,4	-2,1
2 – Perte de revenus	94,4	118,0	23,6
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfécies	49,8	48,5	-1,3
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	79,3	78,2	-1,1

Ligne d'activité en M€	2019	2020	Ecart en M€
36 – Réassurance Vie	0,1	0,3	0,2
TOTAL	255,1	274,4	19,3

La meilleure estimation au 31/12/2020 est de **274,4 M€**, soit une augmentation de **+19,3 M€** par rapport au 31/12/2019.

Les lignes d'activité « perte de revenus » et « rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé » représentent la plus grande part de la meilleure estimation. Viennent ensuite l'assurance vie avec participation aux bénéficiaires et les frais médicaux ; la part de la réassurance vie est négligeable.

- L'augmentation de la variation liée à l'expérience est en lien avec la hausse des provisions en norme sociale, notamment sur le risque santé non similaire à la vie.
- Les variations liées à l'environnement non économique, à l'environnement économique et à la provision pour primes futures sont moins significatives.

D.2.b.5 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau suivant compare au 31/12/2020 les provisions techniques sociales avec la provision en meilleure estimation :

En M€	dont Vie	dont Santé SLT	dont Santé non SLT	Total
Provisions techniques en norme sociale au 31/12/2020	52,3	74,4	143,2	269,9
Meilleure estimation au 31/12/2020	48,8	78,2	147,4	274,4

La valorisation des provisions techniques en norme prudentielle au 31/12/2020 est de 274,4 M€, plus élevée de **+4,5 M€** par rapport aux provisions techniques en norme sociale.

Les facteurs occasionnant cette évolution sont :

- La revalorisation discrétionnaire future des prestations en norme prudentielle ;
- La valorisation des prestations garanties ;
- La provision pour primes futures.

Les impacts des chargements et frais ainsi que de l'actualisation, viennent également compenser la baisse de la valorisation des prestations garanties.

Au global, on note une hausse de la provision sociale de 19,8M€ entre 2019 et 2020 et une hausse de la provision en norme prudentielle de 19,3 M€.

D.2.c Marge de Risque

La marge de risque est calculée sur la base de la méthode 2 définie dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 17/12/2015.

La marge de risque s'établit à **16,0 M€** au 31/12/2020, en baisse de **-6,0 M€** par rapport à 2019, représentant ainsi 5,5% des provisions techniques contre 7,9% l'exercice précédent.

Cette évolution est principalement expliquée par le changement de méthode de calcul de la marge de risque (passage de la méthode 3 à la méthode 2 définies dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 17/12/2015).

D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit deux mesures transitoires et deux mesures relatives aux garanties de long terme.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêt sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'institution utilise uniquement la correction pour volatilité dont l'impact sur la solvabilité est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	Montant avec correction pour volatilité	Montant sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	290,3	291,2	0,9
Fonds propres de base	121,2	120,3	-0,9
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	121,2	120,3	-0,9
Capital de solvabilité requis	84,0	84,0	0,0
Taux de couverture du SCR	1,4	1,4	0,0

L'impact de la correction pour volatilité est limité avec une hausse de 0,9 M€ des provisions techniques (meilleure estimation nette de réassurance et marge de risque) qui induit une baisse des fonds propres et une légère augmentation du SCR.

L'impact sur le ratio de couverture du SCR est non significatif.

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.3.c Avantages salariaux

L'institution AGRI PRÉVOYANCE est membre du GIE AGRICA GESTION. En 2017, le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

D.3.d Impôts différés

Voir D.1.g

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

ETAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES S2 (En M€)

Désignation	Réserves au 01/01/2020	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2020
Fonds d'établissement constitué	0,4			0,4
Sous-total Fonds initial	0,4			0,4
Réserves	96,4	-9,6		86,8
Réserve de capitalisation	0,7			0,7
Réserve P/Fonds de Garantie	0,1			0,1
Résultat de l'exercice	-9,6	9,6	-15,1	-15,1
Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2	30,1		18,4	48,5
Sous-total Réserve de réconciliation	117,7	0,0	3,3	121,0
Ajustements IDA	2,3			2,3
TOTAL	120,4	0,0	3,3	123,7

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'institution d'AGRI PRÉVOYANCE dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

E.1.a Fonds propres de base

Les fonds propres de base de l'institution d'AGRI PRÉVOYANCE représentent au 31/12/2020 un **total de 123,7 M€** répartis de la manière suivante :

- **Fonds initial** correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit **0,4 M€**.
- **Réserve de réconciliation** pour un total de **121,0 M€** avec des éléments provenant des comptes sociaux à hauteur de **72,8 M€** et des ajustements de **46,1 M€** liés aux retraitements pour passer de S1 à S2.
- **Impôts différés actifs** à hauteur de **2,3 M€**.

Les fonds propres de base sont disponibles pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation (disponibilité permanente).

Ils sont tous classés en TIER 1 :

- **TIER 1 : 121,4 M€**
- **TIER 2 : 0,0**
- **TIER 3 : 2,3 M€**

E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'institution d'AGRI PRÉVOYANCE enregistrent un total de **123,7 M€** fin 2020 en augmentation de **3,3 M€**, soit **+2,7%** par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2020, les fonds propres de base de l'institution sont diminués du résultat social, en perte, de l'exercice pour un montant de **15,1 M€**.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent une hausse des fonds propres de **18,4 M€** avec une contribution des placements de **11,8 M€** et une contribution des provisions de **6,6 M€**.

Les placements enregistrent une augmentation de **20,7%** des retraitements en valeurs de marché, ce qui correspond à une variation de **11,8 M€** d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions de l'exercice à la hausse des fonds propres sont les actifs immobiliers, les obligations et les OPCVM.

Les provisions participent à l'augmentation de **6,6 M€** des fonds propres. La principale contribution provient des provisions non vie.

Enfin, l'activation de l'imposition différée améliore les fonds propres de **2,3 M€** (voir commentaires sur imposition différée active)

L'analyse détaillée suit :

Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 (en M€)

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2020	Variation	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2020
Immobilier	38,3	11,5	49,8
Participations	0,4	-0,4	0
Obligations	12,7	1,1	13,8
OPCVM	5,7	-0,4	5,3
Placements	57,1	11,8	68,9
Provisions non vie	-4,9	0,7	-4,2
Marge de risque provisions non vie	-9,4	0,8	-8,6
Provisions vie	-0,1	-3,0	-3,1
Marge de risque provisions vie	-12,6	8,1	-4,5
Provisions	-27,0	6,6	-20,4
TOTAL	30,1	18,4	48,5

E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2020, les projections de résultat d'AGRI PRÉVOYANCE sur la période 2021-2024 laissent envisager dans tous les scénarios des résultats sociaux fluctuant entre **-2,0 M€** et **4,7 M€**, qui devraient participer à l'augmentation des fonds propres prudentiels.

E.1.e Disponibilité des fonds propres

Compte tenu de l'exclusivité des fonds propres de base et de l'absence de fonds propres auxiliaires, les fonds propres de l'institution d'AGRI PRÉVOYANCE sont intégralement disponibles.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.a Capital de solvabilité requis

ÉVOLUTION GLOBALE DU SCR ENTRE 2019 ET 2020

en M€	2019	2020	Ecart en M€
Risque de contrepartie	16,3	16,2	-0,1
Risque de marché	32,7	36,4	3,7
Risque de souscription en Vie	10,9	10,7	-0,2
Risque de souscription en Santé	61,4	66,9	5,5
<i>Impact des matrices de corrélation</i>	<i>-34,1</i>	<i>-36,0</i>	<i>-1,9</i>
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	87,2	94,2	7,0
Risque opérationnel	4,8	5,0	0,2
Ajustement au titre des provisions techniques	-18,3	-15,2	3,1
Ajustement au titre des impôts différés	0,0	0,0	0,0
Capital de solvabilité requis (SCR)	73,6	84,0	10,3

Le SCR de l'institution ressort pour l'exercice 2020 à **84,0 M€**, en hausse de **10,3 M€** par rapport à 2019.

Le premier risque de l'institution est le risque de souscription santé représentant 71% du BSCR ; le risque de marché en représente quant à lui 39%.

Nota Bene : le BSCR est inférieur à la somme des SCR modulaires compte-tenu de la prise en compte des effets de diversification qui ont un effet négatif.

Le BSCR augmente de 7,0 M€ en lien avec notamment:

- la hausse du Risque de souscription en santé expliquée par la hausse de la meilleure estimation arrêt de travail ;
- la hausse du Risque de marché expliquée par la hausse de l'exposition en valeur de marché des poches actions et immobilier.

La capacité d'absorption par les provisions techniques diminue de 3,1 M€. Cette évolution n'est cependant pas assez importante pour atténuer la hausse du BSCR.

Comme en 2019, il n'y a pas d'ajustement au titre des impôts différés.

E.2.b Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis au 31/12/2020 et son évolution par rapport au 31/12/2019.

en M€	2019	2020	Ecart en M€
MCR combiné	29,9	32,2	2,3
Plancher	6,2	6,2	0,0
MCR	29,9	32,2	2,3

Le MCR est évalué au 31/12/2020 à **32,2 M€**, en hausse de 2,3 M€ par rapport à l'exercice précédent. Il n'est pas affecté par les minimum, maximum et plancher absolu.

E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé

L'institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

en M€	2019	2020	Ecart en M€
Fonds propres de base	120,2	121,2	0,9
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	120,2	121,2	0,9
SCR	73,6	84,0	10,3
Taux de couverture du SCR	1,6	1,4	-0,2
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	118,0	121,2	3,2
MCR	29,9	32,2	2,3
Taux de couverture du MCR	3,9	3,8	-0,2

L'institution respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du SCR s'établit à **1,4** en 2020, en baisse de -0,2 en lien avec la hausse du SCR de 10,3 M€ (contribution de -0,2 points au ratio).

E.6 Autres informations

Néant

F. ANNEXES

AGRI PRÉVOYANCE - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2020

S.02.01.01

Balance sheet

S.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	0,00
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	292855124,79	223971792,99
Property (other than for own use)	R0080		
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	73449841,73	23635341,73
Equities	R0100		
Equities - listed	R0110		
Equities - unlisted	R0120		
Bonds	R0130	153790240,72	139998028,54
Government Bonds	R0140	48221672,89	42266674,64
Corporate Bonds	R0150	105568567,83	97731353,90
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	60600091,61	55323471,99
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	5014950,73	5014950,73
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	92675,97	92076,09
Non-life and health similar to non-life	R0280	92675,97	92076,09
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300	92675,97	92076,09
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	78091085,95	78091085,95
Reinsurance receivables	R0370	328000,00	328000,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	34765213,85	34765213,85
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	43306272,34	43306272,34
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	449438372,90	380554441,22
Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510	155968336,64	143163820,79
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	155968336,64	143163820,79
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	147398187,51	
Risk margin	R0590	8570149,13	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	134389483,26	126709786,95
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	82702680,39	74447417,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	78158332,89	
Risk margin	R0640	4544347,50	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	51686802,87	52262369,95
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	48846716,10	
Risk margin	R0680	2840086,77	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	37478,96	37478,96
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780		
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	8299,20	8299,20
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	1901215,85	1901215,85
Reinsurance payables	R0830	0,00	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	35938355,63	35938355,63
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	328243169,54	307758957,38
Excess of assets over liabilities	R1000	121195203,36	72795483,84

AGRI PRÉVOYANCE - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2020

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	

S.04.01.01.02

By EEA member

		By EEA member	
		Business underwritten in the considered country, by the EEA branch established in this country	Business underwritten through FPS, by the EEA branch established in the considered country
		C0080	C0090
Premiums written	R0020		
Claims incurred	R0030		
Commissions	R0040		

S.04.01.01.03

By EEA member

		Business underwritten in the considered country through FPS, by the undertaking or any EEA branch
		C0100
Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

S.04.01.01.04

By material non-EEA member

		By material non-EEA member
		Business underwritten by material non-EEA country branches
		C0110
Line of business	Z0010	
Non-EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	20010	1 - Medical expense insurance
------------------	-------	-------------------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	83429138,04						
Claims incurred	R0030	64298725,09						
Commissions	R0040	6010453,68						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	20010	2 - Income protection insurance
------------------	-------	---------------------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	37547342,78						
Claims incurred	R0030	62413704,44						
Commissions	R0040	2205114,59						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	20010	30 - Insurance with profit participation
------------------	-------	------------------------------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	13149177,72						
Claims incurred	R0030	10293801,44						
Commissions	R0040	727363,86						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	20010	33 - Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations
------------------	-------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	13848890,58						
Claims incurred	R0030	13154654,02						
Commissions	R0040	688799,98						

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	20010	36 - Life reinsurance
------------------	-------	-----------------------

S.04.01.01.01

Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	1940161,00						
Claims incurred	R0030	1942126,00						
Commissions	R0040							

5.05.01.01
 Premiums, claims and expenses by line of business
 5.05.01.01.01
 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of Business for non-life insurance and reinsurance obligators (direct business and accepted proportional reinsurance)											Line of Business for accepted non-proportional reinsurance				Total	
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assurance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport		Property
		C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C090	C100	C110	C120	C130	C140	C150		C160
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	83429138.04	37547342.78															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	
Reinsurers' share	R0140																	
Net	R0200	83429138.04	37547342.78														120791480.82	
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	83429138.04	37547342.78															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	
Reinsurers' share	R0240																	
Net	R0300	83429138.04	37547342.78														120791480.82	
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310	64298725.09	62413704.44															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	
Reinsurers' share	R0340																	
Net	R0400	64298725.09	62413704.44														626742426.53	
Changes in other technical provisions																		
Gross - Direct Business	R0410																	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430																	
Reinsurers' share	R0440																	
Net	R0500																	
Expenses incurred																		
Gross - Direct Business	R0510	1808811.12	781584.65															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0520																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0530																	
Reinsurers' share	R0540																	
Net	R0600	1808811.12	781584.65														626742426.53	
Administrative expenses																		
Gross - Direct Business	R0610	3625336.28	1833630.49															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630																	
Reinsurers' share	R0640																	
Net	R0700	3625336.28	1833630.49														626742426.53	
Investment management expenses																		
Gross - Direct Business	R0710	2952.99	100183.75															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730																	
Reinsurers' share	R0740																	
Net	R0800	2952.99	100183.75														626742426.53	
Claims management expenses																		
Gross - Direct Business	R0810	861477.08	1641907.60															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830																	
Reinsurers' share	R0840																	
Net	R0900	861477.08	1641907.60														626742426.53	
Acquisition expenses																		
Gross - Direct Business	R0910	6020453.68	2205114.50															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930																	
Reinsurers' share	R0940																	
Net	R1000	6020453.68	2205114.50														626742426.53	
Overhead expenses																		
Gross - Direct Business	R1010	4898343.09	2035166.53															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030																	
Reinsurers' share	R1040																	
Net	R1100	4898343.09	2035166.53														626742426.53	
Other expenses																		
Gross - Direct Business	R1101																	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1102																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1103																	
Reinsurers' share	R1104																	
Net	R1200																626742426.53	
Total expenses																		
Gross - Direct Business	R1201																	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1202																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1203																	
Reinsurers' share	R1204																	
Net	R1300																626742426.53	

5.05.01.01.02
 Life

		Line of Business for life insurance obligators						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index linked and unit linked insurance	Other life insurance	Annuitants stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuitants stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	
Premiums written										
Gross	R1410	11149177.72				13848901.58		1940161.00	28382220.30	
Reinsurers' share	R1420					40613.00		40613.00	40613.00	
Net	R1500	11149177.72				13848888.58		1940161.00	28382220.30	
Premiums earned										
Gross	R1510	11149177.72				13848901.58		1940161.00	28382220.30	
Reinsurers' share	R1520					40613.00		40613.00	40613.00	
Net	R1600	11149177.72				13848888.58		1940161.00	28382220.30	
Claims incurred										
Gross	R1610	10291801.44				13114454.02		1342126.00	24765581.46	
Reinsurers' share	R1620					2532957.05		12997.67	2536954.72	
Net	R1700	10291801.44				13114454.02		1342126.00	24765581.46	
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710	-1208937.00				-2127041.00			-3336978.00	
Reinsurers' share	R1720									
Net	R1800	-1208937.00				-2127041.00			-3336978.00	
Expenses incurred										
Gross	R1810	2320027.10				7017269.78		168378.71	8995755.59	
Reinsurers' share	R1820									
Net	R1900	2320027.10				7017269.78		168378.71	8995755.59	
Administrative expenses										
Gross	R1910	616511.13				593953.19			1210464.32	
Reinsurers' share	R1920									
Net	R2000	616511.13				593953.19			1210464.32	
Investment management expenses										
Gross	R2010	46523.00				48754.30		426.28	135853.58	
Reinsurers' share	R2020									
Net	R2100	46523.00				48754.30		426.28	135853.58	
Claims management expenses										
Gross	R2110	873569.23				68754.39		626.23	135853.58	
Reinsurers' share	R2120									
Net	R2200	873569.23				68754.39		626.23	135853.58	
Acquisition expenses										
Gross	R2210	172563.86				68754.39			141313.25	
Reinsurers' share	R2220									
Net	R2300	172563.86				68754.39				

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Line of business	20010	
Currency	20040	

S.19.01.01.19

Additional information: historic inflation rates

(only in the case of using methods that take into account inflation to adjust data)

		N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Historic inflation rate - total	R0700															
Historic inflation rate: external inflation	R0710															
Historic inflation rate: endogenous inflation	R0720															

S.19.01.01.20

Additional information: expected inflation rates

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Expected inflation rate - total	R0730															
Expected inflation rate: external inflation	R0740															
Expected inflation rate: endogenous inflation	R0750															

S.19.01.01.21

Description of inflation rate used

		Description
		C2200
Description of inflation rate used:	R0760	

Non-life Insurance Claims Information

Reporting year (calendar year)	2020	Reporting year (ISRT)	Not applicable / Expressed in converted currency
Current year	2020		
Year of business	2020		

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		5.19.01.01.01 Development year (calendar amount)															5.19.01.01.02 Current year, sum of years (cumulative)	
		Development year (calendar amount)															In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
Total	80250																	
Re.4	80250																	
Re.3	80250																	
Re.2	80250																	
Re.1	80250																	
Re.0	80250																	
Re.5	80250																	
Re.6	80250																	
Re.7	80250																	
Re.8	80250																	
Re.9	80250																	
Re.10	80250																	
Re.11	80250																	
Re.12	80250																	
Re.13	80250																	
Re.14	80250																	
Re.15	80250																	
Re.16	80250																	
Re.17	80250																	
Re.18	80250																	
Re.19	80250																	
Re.20	80250																	
Re.21	80250																	
Re.22	80250																	
Re.23	80250																	
Re.24	80250																	
Re.25	80250																	
Re.26	80250																	
Re.27	80250																	
Re.28	80250																	
Re.29	80250																	
Re.30	80250																	
Re.31	80250																	
Re.32	80250																	
Re.33	80250																	
Re.34	80250																	
Re.35	80250																	
Re.36	80250																	
Re.37	80250																	
Re.38	80250																	
Re.39	80250																	
Re.40	80250																	
Re.41	80250																	
Re.42	80250																	
Re.43	80250																	
Re.44	80250																	
Re.45	80250																	
Re.46	80250																	
Re.47	80250																	
Re.48	80250																	
Re.49	80250																	
Re.50	80250																	
Re.51	80250																	
Re.52	80250																	
Re.53	80250																	
Re.54	80250																	
Re.55	80250																	
Re.56	80250																	
Re.57	80250																	
Re.58	80250																	
Re.59	80250																	
Re.60	80250																	
Re.61	80250																	
Re.62	80250																	
Re.63	80250																	
Re.64	80250																	
Re.65	80250																	
Re.66	80250																	
Re.67	80250																	
Re.68	80250																	
Re.69	80250																	
Re.70	80250																	
Re.71	80250																	
Re.72	80250																	
Re.73	80250																	
Re.74	80250																	
Re.75	80250																	
Re.76	80250																	
Re.77	80250																	
Re.78	80250																	
Re.79	80250																	
Re.80	80250																	
Re.81	80250																	
Re.82	80250																	
Re.83	80250																	
Re.84	80250																	
Re.85	80250																	
Re.86	80250																	
Re.87	80250																	
Re.88	80250																	
Re.89	80250																	
Re.90	80250																	
Re.91	80250																	
Re.92	80250																	
Re.93	80250																	
Re.94	80250																	
Re.95	80250																	
Re.96	80250																	
Re.97	80250																	
Re.98	80250																	
Re.99	80250																	
Re.100	80250																	

Gross undiscouted Best Estimate Claims Provisions

		5.19.01.01.03 Development year (calendar amount)															5.19.01.01.04 Current year, sum of years (cumulative)	
		Development year (calendar amount)															In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0360
Total	80250																	
Re.4	80250																	
Re.3	80250																	
Re.2	80250																	
Re.1	80250																	
Re.0	80250																	
Re.5	80250																	
Re.6	80250																	
Re.7	80250																	
Re.8	80250																	
Re.9	80250																	
Re.10	80250																	
Re.11	80250																	
Re.12	80250																	
Re.13	80250																	
Re.14	80250																	
Re.15	80250																	
Re.16	80250																	
Re.17	80250																	
Re.18	80250																	
Re.19	80250																	
Re.20	80250																	

Non-life Insurance Claims Information

Reporting year (calendar year)	2020	Reference year (ISRT)	2020
Denomination (currency)	EUR	Denomination (currency)	EUR
Currency	EUR	Currency	EUR
Line of Business	2010	Line of Business	2010

Gross Claims Paid (non-cumulative)

Year	Line of Business	Development year (absolute amount)														Current year (sum of years (cumulative))	
		5.19.01.01.01														5.19.01.01.02	5.19.01.01.03
		C000	C005	C010	C015	C020	C025	C030	C035	C040	C045	C050	C055	C060	C065	C070	in Current year
2014	0010																
2014	0015																
2014	0020																
2014	0025																
2014	0030																
2014	0035																
2014	0040																
2014	0045																
2014	0050																
2014	0055																
2014	0060																
2014	0065																
2014	0070																
2014	0075																
2014	0080																
2014	0085																
2014	0090																
2014	0095																
2014	0100																
2014	0105																
2014	0110																
2014	0115																
2014	0120																
2014	0125																
2014	0130																
2014	0135																
2014	0140																
2014	0145																
2014	0150																
2014	0155																
2014	0160																
2014	0165																
2014	0170																
2014	0175																
2014	0180																
2014	0185																
2014	0190																
2014	0195																
2014	0200																
2014	0205																
2014	0210																
2014	0215																
2014	0220																
2014	0225																
2014	0230																
2014	0235																
2014	0240																
2014	0245																
2014	0250																
2014	0255																
2014	0260																
2014	0265																
2014	0270																
2014	0275																
2014	0280																
2014	0285																
2014	0290																
2014	0295																
2014	0300																
2014	0305																
2014	0310																
2014	0315																
2014	0320																
2014	0325																
2014	0330																
2014	0335																
2014	0340																
2014	0345																
2014	0350																
2014	0355																
2014	0360																
2014	0365																
2014	0370																
2014	0375																
2014	0380																
2014	0385																
2014	0390																
2014	0395																
2014	0400																
2014	0405																
2014	0410																
2014	0415																
2014	0420																
2014	0425																
2014	0430																
2014	0435																
2014	0440																
2014	0445																
2014	0450																
2014	0455																
2014	0460																
2014	0465																
2014	0470																
2014	0475																
2014	0480																
2014	0485																
2014	0490																
2014	0495																
2014	0500																
2014	0505																
2014	0510																
2014	0515																
2014	0520																
2014	0525																
2014	0530																
2014	0535																
2014	0540																
2014	0545																
2014	0550																
2014	0555																
2014	0560																
2014	0565																
2014	0570																
2014	0575																
2014	0580																
2014	0585																
2014	0590																
2014	0595																
2014	0600																
2014	0605																
2014	0610																
2014	0615																
2014	0620																
2014	0625																
2014	0630																
2014	0635																
2014	0640																
2014	0645																
2014	0650																
2014	0655																
2014	0660																
2014	0665																
2014	0670																
2014	0675																
2014	0680					</											

S.22.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

S.22.01.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	290357819,89	290357819,89		290357819,89		291281809,27	923989,37	291281809,27		923989,37
Basic own funds	R0020	121195203,36	121195203,36		121195203,36		120271269,25	-923934,11	120271269,25		-923934,11
Excess of assets over liabilities	R0030	121195203,36	121195203,36		121195203,36		120271269,25	-923934,11	120271269,25		-923934,11
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Eligible own funds to meet SCR	R0050	121195203,36	121195203,36		121195203,36		120271269,25	-923934,11	120271269,25		-923934,11
Tier 1	R0060	121195203,36	121195203,36		121195203,36		120271269,25	-923934,11	120271269,25		-923934,11
Tier 2	R0070	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Tier 3	R0080	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
SCR	R0090	83956938,64	83956938,64		83956938,64		83973038,02	16099,38	83973038,02		16099,38
Eligible own funds to meet MCR	R0100	121195203,36	121195203,36		121195203,36		120271269,25	-923934,11	120271269,25		-923934,11
Minimum Capital Requirement	R0110	32197821,50	32197821,50		32197821,50		32258523,53	60702,03	32258523,53		60702,03

AGRI PRÉVOYANCE - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2020

S.23.01.01

Own funds

S.23.01.01.01

Own funds

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35					
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00	0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00	0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	381122,54	381122,54	0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00		
Preference shares	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	120814080,82	120814080,82		
Subordinated liabilities	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00			0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00			
Deductions					
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230				
Total basic own funds after deductions	R0290	121195203,36	121195203,36	0,00	0,00
Ancillary own funds					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370				
Other ancillary own funds	R0390				
Total ancillary own funds	R0400				
Available and eligible own funds					
Total available own funds to meet the SCR	R0500	121195203,36	121195203,36	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	121195203,36	121195203,36	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	121195203,36	121195203,36	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	121195203,36	121195203,36	0,00	
SCR	R0580	83956938,64			
MCR	R0600	32197821,50			
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	144,35%			
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	376,41%			

S.23.01.01.02

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	121195203,36
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	381122,54
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	120814080,82
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	4995938,57
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	4926186,53
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	9922125,10

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	16464890,293	36370792,423	0,000
Counterparty default risk	R0020	16189853,864	16189853,864	0,000
Life underwriting risk	R0030	8115199,313	10717771,143	0,000
Health underwriting risk	R0040	63795851,093	66942358,737	0,000
Non-life underwriting risk	R0050	0,000	0,000	0,000
Diversification	R0060	-25602324,269	-36012578,131	
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	78963470,294	94208198,036	

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	0,000
Operational risk	R0130	4993468,346
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-15244727,742
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,000
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,000
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	83956938,640
Capital add-on already set	R0210	0,000
Solvency capital requirement	R0220	83956938,640
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	0,000
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,000
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	18912395,193

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610	0,000	
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	0,000	

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,000
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,000
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010			
Counterparty default risk	R0020			
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040			
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060			
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100			

S.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

S.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

S.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		

S.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

AGRI PRÉVOYANCE - RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE - 2020

S.28.02.01

Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

S.28.02.01.01

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR _(NL, NL) Result	MCR _(NL, L) Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	24960538,23	0,00

S.28.02.01.02

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	29441083,08	81045543,55	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	117864428,45	50910901,79	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

S.28.02.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR _(L, NL) Result	MCR _(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	1641324,99	5595958,28

S.28.02.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		46557261,58	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		2289454,57	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	78158332,89		0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00		5703416054,57

S.28.02.01.05

Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	32197821,50
SCR	R0310	83956938,64
MCR cap	R0320	37780622,39
MCR floor	R0330	20989234,66
Combined MCR	R0340	32197821,50
Absolute floor of the MCR	R0350	6200000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	32197821,50

S.28.02.01.06

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	26601863,22	5595958,28
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	69365282,93	14591655,71
Notional MCR cap	R0520	31214377,32	6566245,07
Notional MCR floor	R0530	17341320,73	3647913,93
Notional Combined MCR	R0540	26601863,22	5595958,28
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2500000,00	3700000,00
Notional MCR	R0560	26601863,22	5595958,28

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagricar.com